

PROCES VERBAL DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à onze heures, Nous, Anne GUILLIER, Maire de la Commune de NIEDERBRON-LES-BAINS (Bas-Rhin),

Vu les articles L.2223-17, L.2223-18, et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon :

Article L.2223-17 : Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le Maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Article L.2223-18 : Un décret en Conseil d'Etat fixe :

- 1° Les Conditions dans lesquelles sont dressés les procès-verbaux constatant l'état d'abandon ;
 - 2° Les modalités de la publicité qui doit être faite pour porter les procès-verbaux à la connaissance des familles et du public ;
 - 3° Les mesures à prendre par les communes pour conserver les noms des personnes inhumées dans la concession et la réinhumation ou la crémation des ossements qui peuvent s'y trouver encore ;
 - 4° Les conditions dans lesquelles les articles L.2223-14 à L.2223-17 sont applicables aux concessions des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière.
- Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.
- Dans l'affirmative, le Maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article R2223-12 : Conformément à l'article L2223-17, une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de concession. La procédure prévue par les articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21 ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

Article R2223-13 : L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le Maire ou son délégué après transport sur les lieux en présence d'un fonctionnaire de police délégué par le chef de circonscription ou, à défaut de ce dernier, d'un garde champêtre ou d'un policier municipal.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le Maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels à lieu la constatation. Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter. Il est

éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession. Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la Mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Article 2223-14 : Le Procès-Verbal

- . Indique l'emplacement exact de la concession
- . Décrit avec précision l'état dans lequel elle se trouve
- . Mentionne, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayants-droits et les défunts inhumés dans la concession.

Copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal. Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par la Maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans. Le procès-verbal est signé par le Maire et par les personnes qui conformément à l'article R2223-13 ont assisté à la visite des lieux.

Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer, il est fait mention spéciale de ce refus.

Article R2223-15 : Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le Maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien. La notification et la mise en demeure sont faites par une seule lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article R2223-16 : Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la Mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière. Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle. Un certificat signé par le Maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal.

Article R2223-17 : Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté, conformément aux articles R2223-12 à R2223-16. Cette liste est déposée au bureau conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la Préfecture et à la Sous-Préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

Article R2223-18 : Après l'expiration du délai de trois ans prévus à l'article L2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le Maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R2223-13 et R2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification et conformément à l'article L2223-17, le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L2223-17.

Article R2223-19 : L'arrêté du Maire qui prononce la reprise des terrains affectés à une concession est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

Article R2223-20 : Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le Maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession. Il faut procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimension appropriées.

Article R2223-21 : Les terrains occupés par les concessions reprises peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession seulement lorsque les prescriptions des articles L2223-4, R2223-6, R2223-19 et R2223-20 ont été observées.

Article R2223-22 : Les articles L2223-4, R2223-21 à R2223-21 ne dérogent pas aux dispositions qui régissent les sépultures militaires. Lorsqu'une personne dont l'acte de décès porte la mention « Mort pour la France » régulièrement inscrite a été inhumée dans une concession perpétuelle ou centenaire, celle-ci ne peut faire l'objet d'une reprise avant l'expiration d'un délai de cinquante ans à compter de la date de l'inhumation. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où vient à expirer au cours des cinquante ans une concession centenaire.

Article R2223-23 : Une concession centenaire ou perpétuelle ne peut faire l'objet d'une reprise lorsque la commune ou un établissement public est dans l'obligation de l'entretenir en exécution d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée.

Considérant qu'il a été impossible de découvrir les coordonnées des descendants, successeurs éventuels ou des personnes chargées du dernier entretien de la sépulture, en conséquence, et conformément à la loi, des démarches ont été faites.

Nous nous sommes rendus au cimetière communal, en présence de Bruno WALD, Adjoint au Maire, Cathie HAESSIG et Elisabeth FRANÇOIS, Officiers d'Etat civil, pour y constater sur place l'état d'abandon des concessions désignées ci-dessous :

Liste des concessions de plus de 30 ans avec détails de l'état :

Concession A – 26 – 006

- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, stèle en état de dégradation.
- . Personne (e) inhumées (s) : M. BUCHER Frédéric, décédé le 01.01.1918 – Mme BUCHER Madeleine, décédée le 01.01.1968

Concession A - 28 - 002

- . Acte de concession n° 262
- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
- . Personne(s) inhumée(s) : Mme HEINRICH née VIESER Elise, décédée le 01.10.1912

Concession A - 28 - 006

- . Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : Mme LINKER épouse KLEIN Madeleine, décédée le 15.10.1917 – M. KLEIN Jacques, décédé le 03.11.1922

Concession A - 38 – 003

. Acte de concession n° 274

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. ULLMANN Frédéric, décédé le 13.11.1919 – Mme ULLMANN Caroline, décédée le 23.11.1925 – Mme ULLMANN née SPACK Caroline, décédée le 08.05.1949

Concession A - 39 – 013

. Acte de concession n°

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. KOHL Marcel, décédé le 28.07.1967 – Mme KOHL Marie-Madeleine née BAUER, décédée le 14.05.1989

Concession B – 05 - 003

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : Mme SCHIMPPFF épouse KLEBER Mathilde, décédée le 01.01.1910 – Mme SCHIMPPFF épouse KLEBER Lily , décédée le 11.09.1911 – Mme KLEBER Elisabeth, décédée le 01.01.1920 – M. KLEBER Henri, décédé le 14.06.1937 – Mme KLEBER Lucie, décédée le 02.01.1946

Concession B – 10 - 001

. Acte de concession n° 12

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : Mme WOLFHUGEL épouse HAAS Elisabeth, décédée le 16.01.1910 – M. HAAS Auguste, décédé le 17.01.1927 – Mme STRIEBECK Sophie, décédée le 01.01.1969

Concession B – 10 - 005

. Acte de concession n° 613

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : Mme DORER épouse REBMANN Elisabeth, décédée le 11.05.1923 – REBMANN Jacques, décédé le 05.04.1926 – WETTLIN Frédéric, décédé le 28.07.1930 – REBMANN épouse WETTLIN Elisabeth, décédée le 14.12.1948

Concession B – 14 - 010

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : Mme WIECH épouse KIRCHER Marie, décédée le 01.08.1928

Concession B – 18 - 001

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. BAUMANN Jean-Georges, décédé le 23.10.1933 – M. HORST Philippe, décédé le 10.06.1956

Concession B – 20 – 001

. Acte de concession n° 340

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. BECKER Georges, décédé le 14.01.1945 – Mme JUND épouse BECKER Elise, décédée le 26.12.1954 - M. BECKER Georges, décédé le 23.02.1974

Concession B – 22 – 004

. Acte de concession n° 526

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. DEFINE Georges, décédé le 29.01.1904 – Mme DEFINE épouse KOEHLER, décédée le 08.08.1955

Concession B – 24 – 007

. Acte de concession n° 49

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : Mme SCHAFFER épouse MEYER Albertine, décédée le 24.02.1917 – M. MEYER Henri, décédé le 24.12.1953 – Mme MEYER Anne, décédée le 16.02.1967 – Mme MEYER Madeleine, décédée le 30.10.1981

Concession B – 25 – 012

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : -----NÉANT-----

Concession B – 27 – 012

. Acte de concession n° 402

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. PREISACH Jules, décédé le 18.01.1929 – Mme ANTONI- PREISACH Hélène, décédée le 22.10.1988 – Mme ANTONI- PREISACH Jeanne, décédée le 23.02.1989

Concession B – 31 – 008

- . Acte de concession n° 333
- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
- . Personne(s) inhumée(s) : M. LINCKER Jean, décédé le 01.01.1933 – M. LINCKER Jacques, décédé le 01.01-1949 – Mme LINCKER née BASTIAN Louise, décédée le 01.01.1950

Concession B – 33 – 003

- . Acte de concession n° 526
- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
- . Personne(s) inhumée(s) : M. SCHLEIFFER Frédéric, décédé le 01.01.1897 – Mme SCHLEIFFER née DEFINE Madeleine, décédée le 01.01.1935

Concession B – 34 – 006

- . Acte de concession n° 338
- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
- . Personne(s) inhumée(s) : M. MEYER Albert, décédé le 21.04.1907 – Mme KUNTZ née KUNTZ Salomé, décédée le 26.07.1908 – M. KUNTZ Georges, décédée le 25.07.1937 – Mme MEYER née KUNTZ Marie, décédée le 14.12.1939 – M. MEYER Philippe, décédé le 09.07.1940 – Mme MEYER Marie, décédée le 29.07.1981

Concession B – 38 – 007

- . Acte de concession n° 806
- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
- . Personne(s) inhumée(s) : M. LANDOLT Frédéric, décédé le 15.12.1933 – Mme LETZ épouse LANDOLT Sophie, décédée le 26.11.1943 – M. LANDOLT Emile, décédé le 23.03.1968

Concession B – 44 – 010

- . Acte de concession n° 806
- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
- . Personne(s) inhumée(s) : M. HUHNS Ernest, décédé le 25.02.1916 – M. HUHNS Charles, décédé le 01.01.1922 – M. HUHNS Jacques, décédé le 11.07.1929 – Mme KUNTZ épouse HUHNS Caroline, décédée le 01.01.1954

Concession C – 02 – 001

- . Pas d'héritiers ni successeurs connus
- . Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : Mme GLOECKLER née FRITSCH Odile, décédée le 27.12.2005
– M. GLOECKLER Francois, décédé le 27.12.2009

Concession C – 06 – 001

. Pas d'héritiers ni successeurs connus
. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
. Personne(s) inhumée(s) : M. FICHTER Jean-Louis, décédé le 15.01.1951 – M. FLECK Chrétien, décédé le 11.12.1952 – M. FLECK Joseph, décédé le 21.09.1955

Concession C – 08 – 001

. Acte de concession n° 636
. Pas d'héritiers ni successeurs connus
. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
. Personne(s) inhumée(s) : Mme GLOECKLER née DEFOSSET Anne, décédée le 21.05.1936
– M. GLOECKLER Jacques, décédé le 01.01.1939 – Mme GERLINGER née GLOECKLER Marie, décédée le 20.05.1961

Concession C – 10 – 008

. Acte de concession n° 315
. Pas d'héritiers ni successeurs connus
. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
. Personne(s) inhumée(s) : M. JOOS Louis, décédé le 10.02.1947 – Mme ZIEHMANN née JOOS Louise, décédée le 09.01.1977

Concession C – 18 – 004

. Acte de concession n° 683
. Pas d'héritiers ni successeurs connus
. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
. Personne(s) inhumée(s) : M. HELF Frédéric, décédé le 30.09.1918 – Mme PARUTIO née HELF Marie, décédée le 02.03.1923 – Mme HELF épouse KREMER Louise, décédée le 30.01.1928 – Mme FINCKE Marie, décédée le 05.10.1950 – Mme HELF épouse VOGT Sophie, décédée le 14.02.1972

Concession C – 20 – 007

. Pas d'héritiers ni successeurs connus
. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.
. Personne(s) inhumée(s) : M. MAST Edouard, décédé le 01.01.1888 – M. MAST Emile, décédé le 01.01.1890 – M. MAST Joseph, décédé le 01.01.1895 – M. MAST Joseph, décédé le 12.04.1904 – Mme MAST née IMBACH Françoise, décédée le 12.11.1904

Concession C – 20 – 009

. Pas d'héritiers ni successeurs connus
. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. HANSMAENNEL Mauritius, décédé le 01.01.1829 – M. HANSMAENNEL Parochus, décédé le 30.06.1898 – M. HANSMAENNEL Maurice, décédé le 01.07.1901 – M. HANSMAENNEL Félix, décédé le 18.07.1936

Concession C – 24 – 001

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. WALTHER-EDINGTON Gordon, décédé le 09.07.1966 – Mme WALTHER Mathilde, décédée le 22.06.1974 – M. PREDAL Roger, décédé le 06.01.1984 – Mme WALTHER née SENG Elvire, décédée le 01.01.1995

Concession C – 25 – 004

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. CLAD Ferdinand, décédé le 26.01.1924 – Mme KRUMM Marie-Madeleine, décédée le 01.01.1926

Concession C – 26 – 002

. Acte de concession n° 652

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. WEIGEL Albert, décédé le 01.01.1897 – M. WEIGEL Charles, décédé le 15.03.1903 – Mme WAGNER Margareta, décédée le 01.01.1909 – M. WEIGEL Charles, décédé le 20.09.1918

Concession C – 31 – 005

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. LEONHARD Jean, décédé le 01.01.1859 – M. LEONHARD Hubert, décédé le 01.03.1962 – Mme CHOLET épouse LEONHARD Marguerite Reine, décédée le 09.05.1980

Concession C – 36 – 016

. Pas d'héritiers ni successeurs connus

. Pas d'entretien, sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

. Personne(s) inhumée(s) : M. FONTANA Ettore, décédé le 05.09.1980

Le présent procès-verbal a pour but la reprise éventuelle par la commune des concessions abandonnées.

Extrait de ce procès-verbal sera affiché pendant un mois aux portes de la Mairie et du cimetière et il sera, d'autre part, s'ils sont connus, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours aux concessionnaires ou à leurs ayants-droits qui se sont faits connaître.

A 17h00, nous avons clos le présent procès-verbal qui après lecture a été signé.

Fait à NIEDERBRONN-LES-BAINS, le 25 novembre 2024

Le Maire,



Anné GUILLIER



Bruno WALD,



Adjoint au Maire

Elisabeth FRANÇOIS



**Officier d'Etat-Civil par
délégation du Maire**